

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 18 juin à 18 heures, le conseil municipal est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence du maire, Christian CLAVEL.

Sont présents :

- madame Marie-Anne PRINCE,
- madame Céline DESHONS,
- madame Madeleine CAZES,
- madame Monique BARRAT,
- madame Fabienne MAJOUREL,
- madame Elisabeth BOUVET,
- monsieur Frank DUBIEZ,
- monsieur Christophe GROUSSET,
- monsieur Augustin VIEILLARD-BARON,
- monsieur Eric MALCOSTE,
- monsieur Christian CLAVEL

ORDRE du JOUR

A- APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 mai 2020

B- DECISIONS DU MAIRE

C- DELIBERATIONS :

- | | |
|--|----------------|
| 1-Approbation des comptes de gestions 2019 :Budget Principal-AEP- | Assainissement |
| 2-Approbation des comptes administratifs 2019 :Budget Principal-AEP- | Assainissement |
| 3-Affectation des résultats : Principal-AEP-Assainissement | |
| 4-Tarif de l'eau- « Budget EAU » | |
| 5-Tarif de l'Assainissement « Budget Assainissement » | |
| 6-Vote des taux communaux | |
| 7-Budgets primitifs Principal-AEP-Assainissement | |
| 8-Indemnités des Adjointes et Conseillers municipaux délégués | |
| 9-Délégués(ées) ; SIVU, SMEG, Natura2000 | |
| 10-Prime Covid-19 | |
| 11-Délégués(ées) commission Urbanisme- Appel d'Offre | |
| 12-Renouvellement de la commission communale des Impôts directs | |

Le maire, président de séance, constate que le quorum est atteint. Le conseil peut donc délibérer valablement.

Mme Monique BARRAT est élue secrétaire de séance

La secrétaire de mairie, madame Bavella SABATIER assiste à la réunion.

(Pour information : public = 2 personnes)

En cette première réunion « budget » de la mandature le maire rappelle que la comptabilité d'une commune est à la fois tenue par le trésorier public qui établit les comptes de Gestion et par le maire

qui lui, tient les comptes administratifs. Ces deux comptabilités doivent être rigoureusement identiques et si le maire participe à l'approbation des comptes de gestion il ne peut approuver les comptes administratifs puisque ce sont ses comptes. Pour le vote des comptes administratifs il laissera donc la présidence de la réunion et ne participera pas au débat. Il rappelle également qu'il ne s'agit pas à approuver la raison de la dépenses mais si les dépenses et recettes sont bien conformes aux budgets votés .et affectées aux bons comptes.

Délibération N°1 Approbation des comptes de gestion 2019 Budget Principal, AEP, Assainissement.

Le maire présente les comptes de gestions 2019 Ils retracent toutes les opérations budgétaires réalisées par la municipalité en 2019 pour le budget principal et les deux budgets annexes eau et assainissement. Les tableaux de synthèse des 3 comptes de gestion ont été joints à la convocation de cette réunion. Chaque membre du conseil a pu en prendre connaissance avant la réunion. Les résultats ne font pas apparaître d'écarts avec ceux des comptes administratifs qui seront présentés par la suite.

Le maire présente les résultats qui font apparaître les chiffres suivants

BUDGET PRINCIPAL exercice 2019 seul (sans les reports des années précédentes)			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2019	259 061,53 €	111 231,77 €	370 293,30 €
Dépenses 2019	-174 309,44 €	-137 471,31 €	-311 780,75 €
Résultats 2019	84 752,09 €	-26 239,52 €	58 812,55 €

SERVICE de l'EAU exercice 2019 seul (sans les reports des années précédentes)			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2019	50 708,15 €	319 895,04 €	370 603,19€
Dépenses 2019	-36 796,10 €	-491 959,18 €	-531 755,28 €
Résultats 2019	13 912,05 €	-172 064,14 €	-161 152,09 €

SERVICE de l'ASSAINISSEMENT - exercice 2019 seul (sans les reports des années précédentes)			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2019	11 741,87 €	11 460,00 €	23 201,87 €
Dépenses 2019	-12 893,66 €	-7 476,37 €	-20 370,03 €
Résultats 2019	-1 151,79 €	3 983,63 €	2 831,84 €

BUDGET PRINCIPAL Résultats de clôture 31/12/2019				
	Clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultats 2019	Résultats de clôtures 2019
Section Investissements	-11 455,23 €		-26 239,54 €	-37 694,77 €
Section Fonctionnement	454 474,75 €	28 955,23 €	84 752,09 €	510 271,61 €
TOTAL I	443 019,52 €	28 955,23 €	58 512,55 €	472 576,84 €

SERVICE DE L'EAU- AEP Résultats de clôture 31/12/2019				
Section Investissements	-1 429,63 €		-172 064,14 €	-173 493,77 €
Section Fonctionnement	133 211,63 €	27 429,63 €	13 912,05 €	119 693,82 €
TOTAL II	131 781,77 €	27 429,63 €	-158 152,09 €	-53 799,95 €
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT Résultats de clôture 31/12/2019				
Section Investissements	12 104,54 €		3 983,63 €	16 088,17 €
Section Fonctionnement	21 338,54 €		-1 151,79 €	20 186,75 €
TOTAL III	33 443,08 €		2 831,84 €	36 274,92 €
TOTAL GENERAL				
Total I+II+III	608 244,37 €	56 384,86 €	-96 807,70 €	455 051,81 €

Avant de passer au vote, il attire l'attention du Conseil sur le déséquilibre du service de l'assainissement constaté à la section Fonctionnement qui ne reste positive que par la cagnotte constituée lors de la construction du réseau. Elle se réduit chaque année de plus de 2 000 € et il faudra donc trouver une solution pour maintenir en fonctionnement ce service.

Le maire propose donc d'approuver et d'arrêter ces comptes de gestion

Vote : Pour à l'unanimité

Délibération N°2 :Approbation Comptes Administratifs 2019 "Assainissement + AEP + Principal"

Le maire rappelle que les comptes administratifs retracent les mouvements budgétaires ordonnancés par le maire. C'est donc la gestion du maire qui doit être validée. C'est pourquoi celui-ci ne peut présider cette partie de la réunion du Conseil municipal et propose donc qu'un membre du conseil assume cette fonction pour l'analyse et le vote des comptes administratifs. Les documents reprenant les résultats compte par compte ont été joints à la convocation et donc les membres du Conseil ont pu en prendre connaissance avant cette réunion.

M. Dubiez se propose pour assurer cette présidence et est élu à l'unanimité. Il précise que ces comptes sont en tous points identiques aux comptes de Gestion de la Trésorerie, que le budget principal fait apparaître en 2019 un fort solde positif (R-D) à la section Fonctionnement et un résultat 2019 négatif en section investissements, compte tenu des travaux réalisés mais conformes aux prévisions.

Le maire quitte la salle du conseil.

BUDGET PRINCIPAL exercice 2019 seul (sans les reports des années précédentes)			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2019	259 061,53 €	111 231,77 €	370 293,30 €
Dépenses 2019	-174 309,44 €	-137 471,31 €	-311 780,75 €
Résultats 2019	84 752,09 €	-26 239,52 €	58 812,55 €

BUDGET PRINCIPAL Résultats de clôture au 31/12/2019				
	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2019	Résultat de Clôture 2019
Section investissements	-11 455,23 €		-26 239,54 €	-37 694,77 €
Section Fonctionnement	454 474,75 €	28 955,23 €	84 752,09 €	510 271,61 €
Total BP	443 019,52 €	28 955,23 €	58 512,55 €	472 576,84 €

SERVICE de l'EAU exercice 2019 seul (sans les reports des années précédentes)			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2019	50 708,15 €	319 895,04 €	370 603,19 €
Dépenses 2019	-36 796,10 €	-491 959,18 €	-531 755,28 €
Résultats 2019	13 912,05 €	-172 064,14 €	-161 152,09 €

SERVICE DE L'EAU- AEP Résultats de clôture 31/12/2019				
	Résultat clôture 2018	Part affectée à investissements	Résultats de 2019	Résultat clôture 2019
Section Investissements	-1 429,63 €		-172 064,14 €	-173 493,77 €
Section Fonctionnement	133 211,63 €	27 429,63 €	13 912,05 €	119 693,82 €
TOTAL II	131 781,77 €	27 429,63 €	-158 152,09 €	-53 799,95 €

SERVICE de l'ASSAINISSEMENT - exercice 2019 seul (sans les reports des années précédentes)			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2019	11 741,87 €	11 460,00 €	23 201,87 €
Dépenses 2019	-12 893,66 €	-7 476,37 €	-20 370,03 €
Résultats 2019	-1 151,79 €	3 983,63 €	2 831,84 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT Résultats de clôture 31/12/2019				
	Résultat clôture	Part affectée à	Résultats de	Résultat clôture

	2018	investissements	2019	2019
Section Investissements	12 104,54 €		3 983,63 €	16 088,17 €
Section Fonctionnement	21 338,54 €		-1 151,79 €	20 186,75 €
TOTAL III	33 443,08 €		2 831,84 €	36 274,92 €
TOTAL GENERAL				
Total I+II+III	608 244,37 €	56 384,86 €	-96 807,70 €	455 051,81 €

Les comptes administratifs étant rigoureusement les mêmes que les comptes de gestion

M. Dubiez propose donc de les valider pour BP, AEP, Assainissement.

Vote : Pour à l'unanimité

Le maire revient en séance et après avoir pris connaissance du résultat du vote remercie le Conseil de la confiance exprimée et reprend la présidence de la réunion.

Délibération N°3 Affectation des Résultats Budget Principal, AEP, Assainissement

Suite à l'approbation des comptes administratifs, il y a lieu de compenser le solde négatif des résultats de clôture 2019, des sections Investissements du Budget Principal et du service de l'eau par une affectation d'une somme compensant ces «déficits». Somme provenant de l'excédent de la section Fonctionnement de chacun de ces budgets.

Le maire précise que le montant de la somme à affecter est la somme du résultat de clôture 2019 + ou – les Reste à Réaliser (RàR). Il rappelle que les RàR correspondent aux travaux engagés ou commandés fermes et non encore réglés.

A noter que le Budget Assainissement ne faisant pas apparaître de solde négatif, il n'y a pas obligation d'affecter des résultats mais il est nécessaire que le conseil délibère sur cette non-affectation.

Section Investissements	AFFECTATION des RESULTATS		
	Budget Principal	Service de l'Eau	Service Assainissement
I - Résultats de clôture 2019	-37 694,77 €	-173 493,77 €	16 088,17 €
II - Reste à Réaliser	-17 500,00 €	162 000,00€ (-15000€+177000€)	0
Somme à affecter	55 194,77 €	11 493,77 €	0,00 €

Vote Pour à l'unanimité

Délibération N°4 : Tarif de l'Eau Budget AEP

Le maire considérant la baisse des recettes provenant de la vente d'eau, des travaux à réaliser sur nos réseaux et des amortissements des investissements passés propose au conseil de faire évoluer les tarifs du m3 d'eau et de l'abonnement et le fait que la dernière évolution date de 2017

Le m3 passant de 1,40€HT à 1,45€HT et l'abonnement de 127,5€/an à 130€/an

Vote à l'unanimité

Délibération N°5 : Tarif de l'ASSAINISSEMENT

Le maire considérant le déficit annuel constaté à la section exploitation depuis la mise en service du service de l'assainissement collectif et la dernière évolution des tarifs de 2018 propose de porter de 0,70 €/m3 à 0,74 €/m3 et l'abonnement de 81€/an à 88€/an

Vote à l'unanimité

Délibération N°6 : Vote des Taux communaux :

Le maire compte tenu de la situation satisfaisante actuelle des finances de la commune et du fait des augmentations des services eau et assainissement propose de ne pas modifier les taux des impôts locaux pour 2020. Il rappelle que ces taux n'ont pas évolués depuis 2016 mais que par le seul jeu de la variation de la valeur des bases les administrés vont devoir payer plus.

Taxe d'Habitation = 10,26% sur une base d'imposition de 435 800 €

Taxe Foncière Propriétés Bâties= 13,86% sur une base d'imposition de 277 400€

Taxe foncière Propriétés Non Bâties = 70,5 % sur une base d'imposition de 7 300€

Le solde attendu des impôts locaux s'élèvera donc à : 88 308€

Délibération N°7 Budget Primitif Principal- AEP – Assainissement

Les propositions des 3 budgets primitifs ont été remis aux membres du conseil municipal avec la convocation afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

La présentation retenue est celle par comptes ce qui permet d'avoir une vision assez fine de la répartition de recettes et des dépenses.

La liste détaillée et les financements des divers travaux d'investissements de chacun des budgets a été jointe à la convocation.

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL exercice 2020			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2020	710 100,00 €	331 700,00 €	1 041 800,00€
Dépenses 2020	-710 100,00 €	-331 700,00 €	-1 041 800,00 €

Les investissements du budget principal concernent :

la procédure d'intégration dans le domaine communal du chemin du Pouget, la création du verger des sauvages, la sonorisation de la salle polyvalente, la pose d'un garde corps chemin du Roucan, la consolidation de la paroi de la route du Pouget, la construction d'un local pour les chasseurs, l'achat de mobilier pour le secrétariat, la remise en état des pont de Cardy et de Baumel, la refecton de voies communales, la fin des travaux de l'aire de loisirs.

Le maire précise que des subventions ont été demandées pour ces travaux mais que nous ne les engagerons que si le montant des aides est conforme aux prévisions du budget.

Vote Pour à l'unanimité

BUDGET AEP

BUDGET AEP exercice 2020			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2020	159 461,84 €	376 818,47 €	536 280,31 €
Dépenses 2020	-159 461,84 €	-376 818,47 €	-536 280,31 €

Les investissements concernent la fin des travaux d'Aigue Vive, la protection des captages la cartographie des réseaux d'AEP, les études pour l'installations d'UV à Driolles, les Fourniels et Vallon d'Esclafar et l'installation de ces UV
La pose de diverses vannes de sectionnement

BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET Assainissement exercice 2020			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2020	27 548,17 €	31 852,00 €	59 400,17 €

Dépenses 2020	-27 578,17 €	-31 852,00 €	-59 400,17 €
---------------	--------------	--------------	--------------

Le maire propose de valider ces budgets primitifs Principal, AEP et Assainissement.

Vote pour à l'unanimité

Délibération N°8 Indemnités des Adjointes et conseillers municipaux délégués

Le maire rappelle que les indemnités des élus sont liées aux délégations qu'ils reçoivent. Le montant total des indemnités est fixé par le CGCT et ne doit pas dépasser le total des indemnités pouvant être accordées au maire et aux adjoints effectivement en place. Que la valeur maximale des indemnités est calculée par un % de l'indice de la fonction publique. Que l'indemnité du maire des petites communes est fixée par la loi et n'est pas négociable par le conseil municipal sauf si le maire le demande. Elle s'élève à 25,5% de l'indice brut terminal N°1027. Que l'indemnité maximale d'un adjoint est de 9,9% de ce même indice et qu'il est possible d'indemniser les conseillers municipaux ayant une délégation. A condition que le montant de ces indemnités s'inscrive dans la somme totale allouée au maire et aux adjoints.

Compte tenu de l'importance des délégations données par le maire à chacun il propose que l'indemnité du 1° adjoint soit portée au maximum soit 9,9% de l'indice : 385,05€ brut. Pour le 2° adjoint de 5,78% de l'indice soit : 224,80€ brut et pour les 2 conseillers municipaux délégués de 2,06% de l'indice soit 80,12€ brut

Ces montants permettent de respecter l'enveloppe totale attribuée à la commune de Cros

Vote Pour à l'unanimité

Délibération N°9 Délégués au SIVU, SMEG, Natura 2000.

M. le maire expose l'importance qu'il y a pour la commune à ce qu'elle soit représentée à ces organismes .

SIVU : Titulaire M. Frank Dubiez- Suppléantes : Elisabeth Bouvet et Fabienne Majourel
SMEG : Titulaire : MM. Clavel et Malcoste, Suppléants : MM Grousset et Vieillard-Baron
Natura2000 : Titulaire : M. Grousset.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération N°10 Prime Covid-19 :

M. le maire fait un bref rappel sur la période particulière due au Covid-19 et qu'il avait pris la décision de maintenir pendant toute la période dite de confinement l'ouverture des services de la mairie afin de répondre aux problèmes que pouvaient avoir les administrés. Qu'il est maintenant possible d'attribuer au personnel de la fonction publique territoriale une prime permettant de prendre en compte l'investissement personnel des agents qui ont accepté de venir travailler pendant cette période. Que cette prime d'un montant maximum de 1000€ doit être modulée en fonction du temps de travail effectif (500€ pour un mi-temps par exemple qui a été présent toute la période).

Il propose donc au conseil municipal de lui accorder la possibilité d'attribuer cette prime. Dont la dépense totale ne pourra compte tenu du nombre d'agent et de leur situation lors de cette crise dépasser 1000€ au total.

Vote Pour à l'Unanimité

Délibération N° 11: Délégués commissions Urbanisme et Appel d'Offre

Le maire précise que compte tenu des délais contraints pour tout ce qui touche le traitement des dossiers relatifs à l'urbanisme, la commission peut être convoquée à tout moment et dans des délais très courts (1 jour). Mais que tout le conseil pourra participer à l'établissement de la carte communale.

Pour la commission AO-marché MAPA cette commission n'a obligation à statuer que sur les marchés d'un montant supérieur ou égal à 5 350 000 € pour les procédures formalisée et supérieur à 40 000€ pour les MAPA et qu'il est donc peu probable qu'elle ait à se réunir pour les procédures formalisées. Toutefois le maire pourra la réunir à titre de conseil et d'information pour tous les autres marchés.

Commission Urbanisme : M Clavel (président) M Mes Barrat-Bouvet-Deshons-Majourel et M Grousset
Commission Appel d'offre : MM Clavel (President) M mes Deshons et Majourel et M. Grousset

Vote pour à l'unanimité

Délibération N° 12 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le maire rappelle que dans un contexte de raréfaction de la ressource fiscale, la **commission communale des impôts directs (CCID)** joue un rôle primordial dans l'optimisation des bases fiscales des collectivités locales. La valeur locative, élément clé du calcul de la base **fiscale des impôts locaux**, est déterminée par la CCID par l'intermédiaire des locaux de référence. Les missions de cette instance de concertation sont essentielles pour le dynamisme des bases fiscales de la collectivité et donc de sa ressource fiscale. Connaître son rôle et son fonctionnement conduit à un meilleur rendement de la matière fiscale de la collectivité cette commission est composée Y citoyens de la commune (12 titulaires et 12 suppléants) qui seront choisis par le directeur départemental des finances publiques sur la liste de 24 noms proposés

Noms que nous avons présélectionné une trentaine de nom en fonction de divers critères et notamment de leur connaissance supposée de la commune et de ses installations..

Lecture pour approbation des noms proposés dont 24 sont retenus.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée ni d'intervention demandée, le maire clos la séance à 22h30

La secrétaire de séance